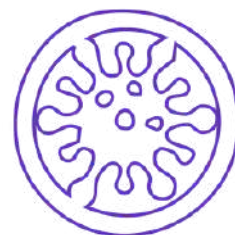


DICRIM

Document d'Information Communal
sur les risques Majeurs



Gussey
sur l'ognon

VERSION 2025

ÉDITO

Notre commune est située au cœur d'un paysage très agréable et construite en théâtre grec sur les verdoyantes rives de l'Ognon. D'une superficie de 7.55 km² dont 2,7 km² de forêt, fort de ses 1074 habitants, notre village a un lien privilégié avec la Haute Saône de par sa proximité géographique. Il est traversé par la RD1 qui engendre un transit important avec nos voisins.

Nous devons générer des moyens spécifiques afin de garantir la population contre les risques majeurs et mettre en œuvre toutes les mesures qui s'imposent pour préserver la sécurité des personnes et des biens.

Ces risques : inondation, sismique, retrait gonflement des argiles, transport de matières dangereuses, climatiques, sanitaire, terroriste et domestiques font partie des possibilités pouvant survenir sur notre territoire.

Notre village, pour s'en prémunir, mène une politique de prévention qui s'efforce de prendre en compte l'ensemble de ces risques.

En effet la municipalité met en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ainsi que la première édition du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce dernier se veut être un recueil aussi exhaustif que possible des dispositions à prendre et des réflexes à adopter pour faire face aux risques majeurs.

Parce que la prévention commence par l'information, le but de cette brochure est de faire de chacun de nous un protagoniste de sa propre sécurité.

La diffusion la plus large possible de ces conseils pratiques que je vous invite à lire attentivement et à conserver, permettra à chacun d'être acteur de la sécurité dans la commune.

Jean François Ménéstrier
Le Maire de Cussey sur l'Ognon.



NUMÉROS UTILES

- Mairie de Cussey-sur-l'Ognon : 03 81 57 78 62
- Préfecture du Doubs : 03 81 25 10 00
- Médecin de garde : 116117
- Pharmacie de garde : 32-37
- Radio France Bleu (Besançon) : 101.4/102.8
- 15 : Samu
- 112 : Appel d'urgence européen
- 114 : SMS pour sourds et malentendants
- 17 : Gendarmerie
- 18 : Pompiers

LEXIQUE

DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs

DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

ORSEC : Organisation des Secours (Plan)

PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation

TMD : Transport de Matières Dangereuses

RISQUES MAJEURS



**RISQUE
INONDATION**

Page 7



**RISQUES
CLIMATIQUES**

Page 17



**RISQUE
SISMIQUE**

Page 9



**RISQUE
SANITAIRE**

Page 20



**RETRAIT
GONFLEMENT
DES ARGILES**

Page 11



**RISQUE
TERRORISTE**

Page 22



**TRANSPORT DE
MATIÈRES
DANGEREUSES**

Page 13



**RISQUES
DOMESTIQUES**

Page 25

Un **risque majeur** se définit comme la probabilité qu'un événement, d'origine naturelle ou anthropique, mette en danger un grand nombre de personnes, provoque des dégâts significatifs et excède les capacités de réaction des instances directement concernées.

L'existence d'un risque majeur est associée :

- **d'une part à la présence d'un événement (aléa)**, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;
- **d'autre part à l'existence d'enjeux**, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en termes de vulnérabilité.

Pour s'organiser au mieux face aux risques, la commune a élaboré son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** constituant un plan de réaction qui facilite l'organisation de la sauvegarde des populations. Il est complémentaire aux plans de secours élaborés par les services de secours.

CONSIGNES GÉNÉRALES

En cas de survenance d'un risque majeur, la commune a la responsabilité de vous en informer. Lorsque vous recevez l'information, nous vous invitons à suivre les consignes suivantes :



Écoutez la radio



Préparez votre kit d'urgence 72h



Restez informé



Respectez les consignes des autorités



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Prenez des nouvelles de vos proches, en privilégiant les appels et les messages brefs si vous utilisez le réseau, afin de libérer les lignes pour les secours



Pour faire face sans panique à une catastrophe majeure, préparez à l'avance votre Plan Familial de Mise en Sécurité (accessible via [Pfms.pdf](#))



Renseignez-vous à la mairie si le sinistre est reconnu comme catastrophe naturelle afin de connaître la procédure pour bénéficier de l'indemnisation



Déclarez le sinistre à votre assurance dans les plus brefs délais

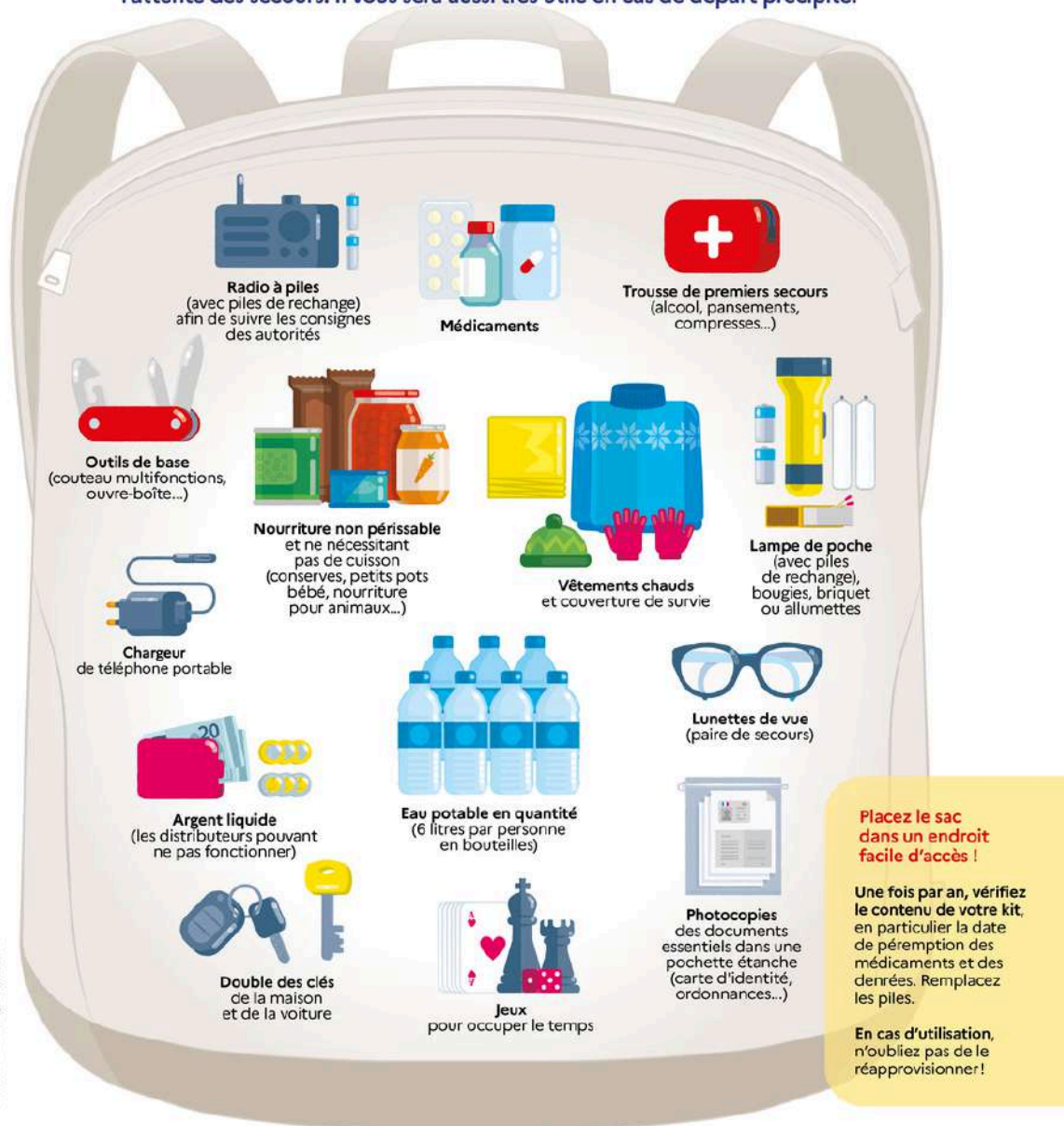


CE QUE DOIT CONTENIR VOTRE KIT D'URGENCE 72H


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Votre kit d'urgence

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



© Illustration : Anabelle Degen - COTTEPREVOIS

your logo

RESSOURCES



MOYENS D'ALERTE

En cas de risque majeur, la commune peut être amenée à diffuser l'alerte par plusieurs moyens, pour toucher le plus grand nombre :

- **Cloches de l'église**
- **Site web** (accessible via ce lien : www.mairie-cussey.fr) : Une liste de citoyens, constituée d'environ 50% de la population de Cussey-sur-l'Ognon, est établie. Ces citoyens recevront une information d'alerte en cas de crise.
- **Véhicule avec haut-parleurs (si mis en œuvre)**
- **Médias locaux** : Pour un risque majeur, l'information pourra être relayée par les radios et chaînes de télévision locales.



SITES UTILES

Pour en apprendre davantage sur les risques au sein de votre commune, vous pouvez vous référer aux sites suivants :

- www.info.gouv.fr/risques
- www.vigicrues.gouv.fr
- www.meteofrance.com
- www.georisques.gouv.fr

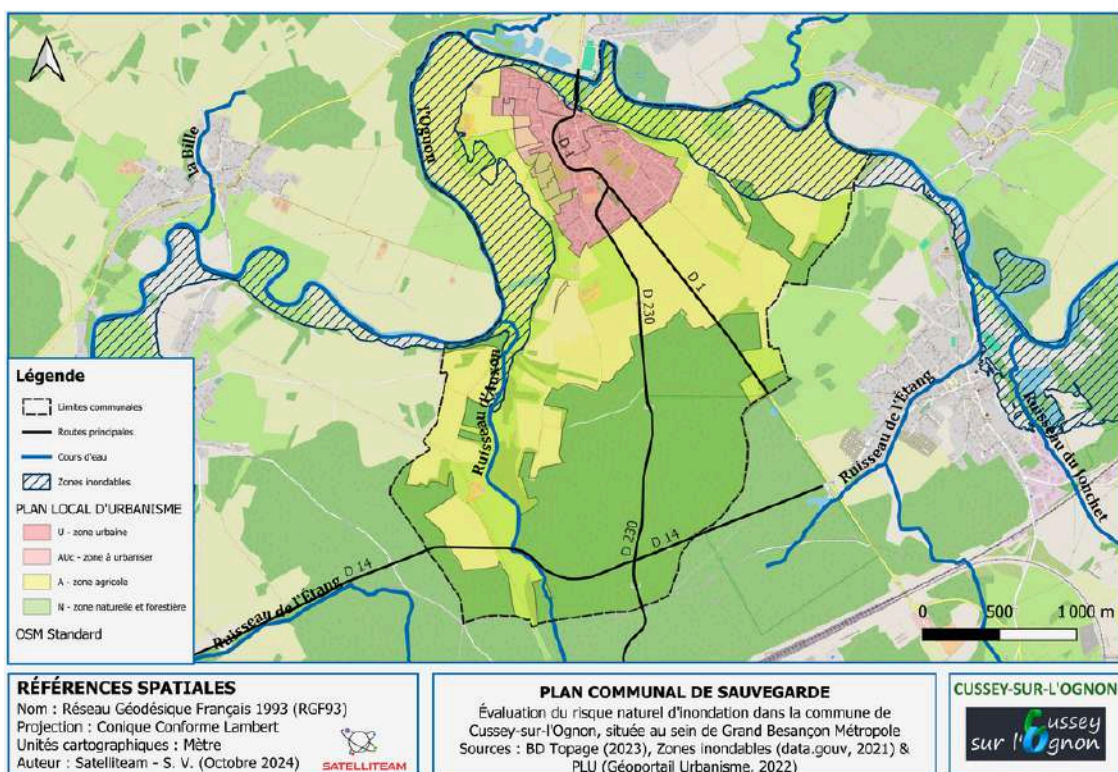


INONDATION

RISQUE SUR LA COMMUNE

Les inondations à Cussey-sur-l'Ognon sont des inondations de type crue à débordement lent de cours d'eau, ruissellement et remontée de nappes naturelles. Dans le cas d'un débordement d'un cours d'eau, la rivière sort de son lit et inonde des zones où peuvent se trouver des activités humaines. Les crues lentes surviennent principalement en plaine et mettent plusieurs jours à s'évacuer.

CARTOGRAPHIE



HISTORIQUE

En décembre 1982, Cussey-sur-l'Ognon a été touchée par une crue majeure de l'Ognon, qui a été retenue comme crue de référence pour l'établissement du Plan de Prévention des Risques inondation.

MESURES GESTION DE RISQUE

La commune de Cussey-sur-l'Ognon dispose d'un Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI) interdépartemental de la moyenne vallée de l'Ognon approuvé en 2017 et consultable sur le site de la préfecture du Doubs. Elle assure la surveillance et l'entretien des digues sur l'Ognon avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO).





CONSIGNES

AVANT



Éloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts



Obtenez les entrées d'eau (portes, fenêtres, soupiraux, etc.)



Assurez-vous qu'un accès à l'étage soit possible



Assurez-vous d'avoir une voie d'évacuation accessible à tout moment (notamment en cas de coupure d'électricité)



Mettez vos biens de valeur à l'abri et surélevez-les si possible



Videz vos caves de tout élément pouvant causer une pollution



Évacuez si les autorités le demandent

PENDANT



Ne descendez pas dans les sous-sols et garages souterrains



Réfugiez-vous en hauteur ou à l'étage, dans une pièce disposant d'une voie d'évacuation facilitée (porte, fenêtre...)



Coupez si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage



Ne vous engagez ni en voiture ni à pied sur une route inondée, 30 cm suffisent pour emporter une voiture



Si vous êtes dans la rue, longez-les façades, ne traversez pas et réfugiez-vous le plus rapidement possible dans un endroit où vous pourriez vous mettre en sécurité.



Ne soulevez jamais de plaques d'égout

APRÈS



Aérez et désinfectez les pièces



Sécurisez tout objet menaçant de tomber



Ne rétablissez pas le courant électrique avant le passage d'un technicien compétent

EN SAVOIR PLUS

Soyez attentif aux informations de vigilance et d'alerte
Tenez-vous informé sur les cartes de vigilances météo et des crues :

www.meteofrance.com

www.vigicrues.gouv.fr

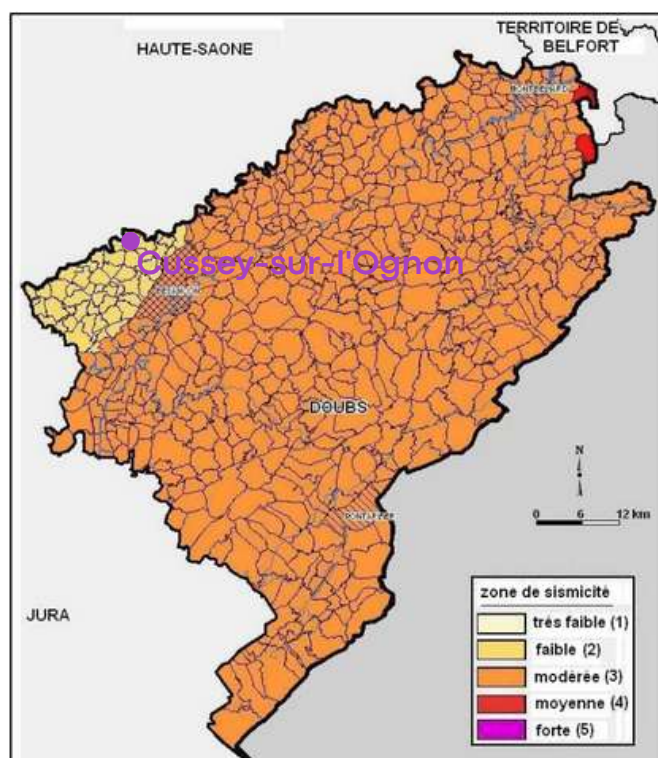


RISQUE SISMIQUE

RISQUE SUR LA COMMUNE

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, provoquée par une fracture brutale des roches en profondeur et générant des failles dans le sol ou en surface. En France, un zonage sismique divise le territoire en cinq zones, classées selon la probabilité d'occurrence d'un séisme. La commune de Cussey-sur-l'Ognon se trouve en zone d'aléa faible, correspondant au niveau 2 sur 5.

CARTOGRAPHIE



HISTORIQUE

Aucun événement majeur n'a été recensé sur la commune. Néanmoins, ce risque étant identifié dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), il reste pertinent de prendre les mesures nécessaires pour s'en prémunir.



MESURES GESTION DE RISQUE

En raison de son niveau de sismicité (2 sur 5), la commune de Cussey-sur-l'Ognon est soumise à des règles de construction parasismique. Ces règles, consultables sur le site de la préfecture du Doubs, concernent certaines catégories de bâtiments neufs ainsi que, sous conditions spécifiques, les bâtiments anciens, en fonction du niveau d'aléa sismique (faible, modéré, moyen ou fort).

Le risque sismique est un risque majeur sur lequel on ne peut agir ni sur l'aléa, ni sur la prévision. En effet, il n'existe, à ce jour, aucun moyen fiable de prévoir quand aura lieu un séisme, étant donné que les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables.



CONSIGNES

AVANT



Repérez les endroits où vous protéger, loin des fenêtres, sous un meuble solide



Fixez les appareils et meubles lourds



Faites réaliser un diagnostic de vulnérabilité de votre bâtiment

PENDANT



Éloignez-vous des fenêtres, des bâtiments, pylônes, arbres, ...



Abritez-vous sous une poutre, sous un linteau de porte, sous une structure portante ou sous des meubles solides



Dans la mesure du possible, éloignez-vous sur un vaste terrain



Ne restez pas près des lignes électriques ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer



Si vous êtes en voiture, ne sortez pas et arrêtez-vous à distance des bâtiments



Restez attentif : après une première secousse, il peut y avoir des répliques

APRÈS



Sortez du bâtiment, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



Rejoignez les points de rassemblement situés dans la Salle de convivialité et la Salle communale



Ne prenez pas l'ascenseur pour quitter un immeuble



Ne touchez pas aux fils électriques tombés par terre



Si possible, coupez l'eau, l'électricité et le gaz

EN SAVOIR PLUS

Soyez attentif aux informations de vigilance et d'alerte

www.meteofrance.com

Apprenez en plus sur le risque sismique et les règles de construction
www.doubs.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-de-la-population/Risques-majeurs/Autres-risques/Le-risque-sismique



RETRAIT/GONFLEMENT DES ARGILES

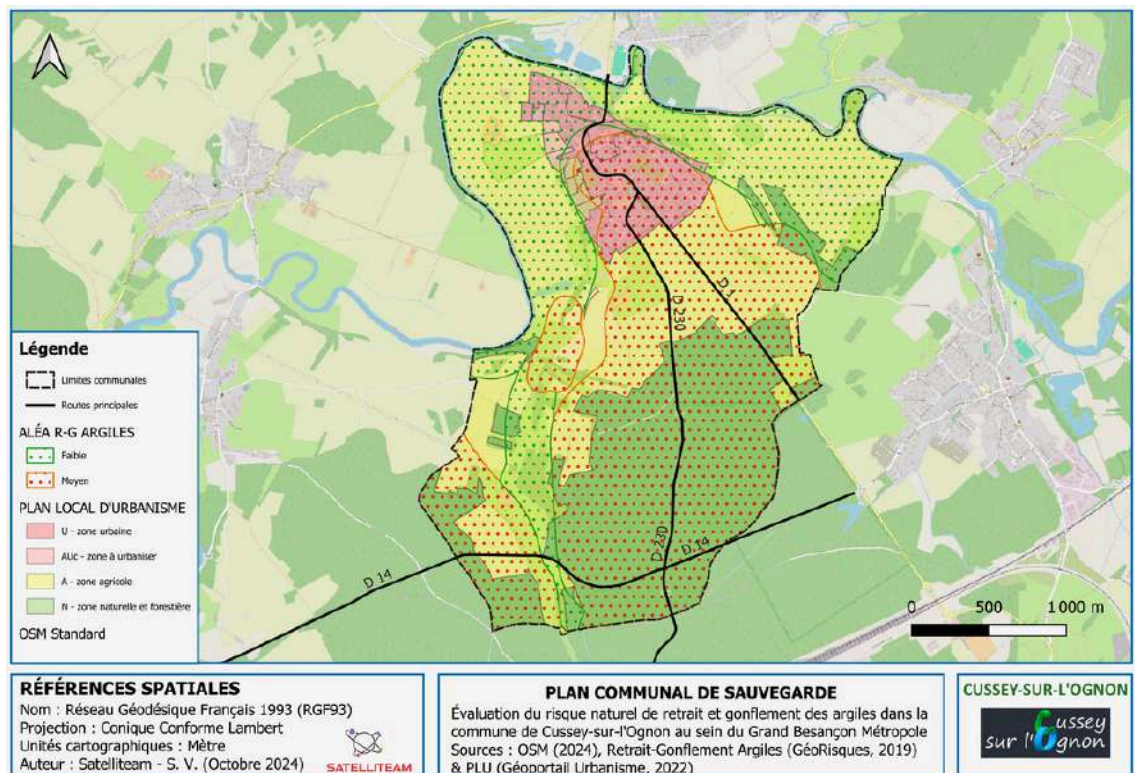
RISQUE SUR LA COMMUNE

Les sols argileux ont la particularité de changer de volume en fonction de leur teneur en eau, une caractéristique fortement influencée par les conditions météorologiques.

- En période humide, les sols argileux absorbent l'eau, deviennent souples et malléables et leur volume augmente, ce qui correspond au gonflement des argiles.
- En période sèche, ces mêmes sols perdent de l'eau, se durcissent et se fissurent, entraînant un retrait des argiles.

Bien que ce phénomène soit lent, les variations de volume peuvent être suffisamment importantes pour causer des dégâts considérables aux bâtiments, en particulier aux maisons individuelles.

CARTOGRAPHIE



HISTORIQUE

Un phénomène de retrait des argiles, associé à une sécheresse, a été recensé à Cussey-sur-l'Ognon en 2022.



MESURES GESTION DE RISQUE

Il est essentiel de prendre en compte ce risque lors de la construction ou de l'entretien des bâtiments situés sur des terrains argileux. La loi ELAN impose la réalisation d'études géotechniques avant toute construction. Ces études permettent à la fois d'identifier la présence d'argiles gonflantes sur la parcelle et de prévoir des solutions adaptées, notamment en ajustant la profondeur et la conception des fondations pour réduire les impacts des variations du sol.



CONSIGNES

AVANT



Informez-vous des risques encourus pour ce phénomène peu connu



Avant toute construction dans une zone ayant fait l'objet de mouvements de terrain, réalisez une étude de sondage géologique et des calculs de structure adaptés au type de sol



Ne vous aventurez jamais dans une carrière souterraine abandonnée



Évitez la végétation à proximité des murs



Si une cavité existe, ne condamnez jamais les accès, ne bouchez pas les puits de ventilation, ne remblayez pas la cavité avec des matériaux inadaptés, n'y évacuez pas des eaux usées ou pluviales



Vérifiez l'étanchéité des canalisations et le bon fonctionnement des drainages

PENDANT



Dès les premiers signes de fissures, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas



Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches



Éloignez-vous de la zone dangereuse



Rejoignez les points de rassemblement situés dans la Salle de convivialité et la Salle communale



Ne revenez pas sur vos pas

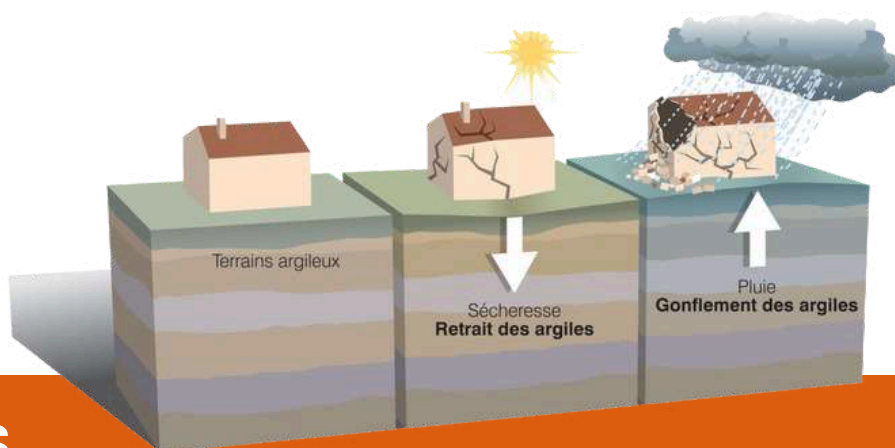


N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

APRÈS



Évaluez les dégâts



EN SAVOIR PLUS

Soyez attentif aux informations de vigilance et d'alerte

www.meteofrance.com

Apprenez en plus sur le risque de retrait et gonflement des argiles

www.georisques.gouv.fr/consulter-les-dossiers-thematiques/retrait-gonflement-des-argiles



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

RISQUE SUR LA COMMUNE

Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) par voie routière présente un risque pour les personnes, les biens ou l'environnement. Ce risque est directement lié à la dangerosité des produits transportés (inflammables, toxiques, comburants, explosifs ou radioactifs). La commune est concernée par le transport de matières dangereuses par voie routière via la Départementale 12.

CARTOGRAPHIE



MESURES GESTION DE RISQUE

La réglementation internationale impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs et la mise en place de signalisations spécifiques. Des contrôles techniques pour les véhicules de transport de matière dangereuse par route sont également organisés. Le préfet et le maire peuvent mettre en place des restrictions de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux, mais aussi définir des itinéraires obligatoires au niveau local. En cas d'événement, la protection des populations s'effectue par application du dispositif ORSEC (activé par le préfet) qui intègre des dispositions spécifiques TMD.

HISTORIQUE

Aucun événement de ce type n'a été recensé à Cussey-sur-l'Ognon. Néanmoins, ce risque étant présent sur la commune, il reste pertinent de prendre les mesures nécessaires pour s'en prémunir.

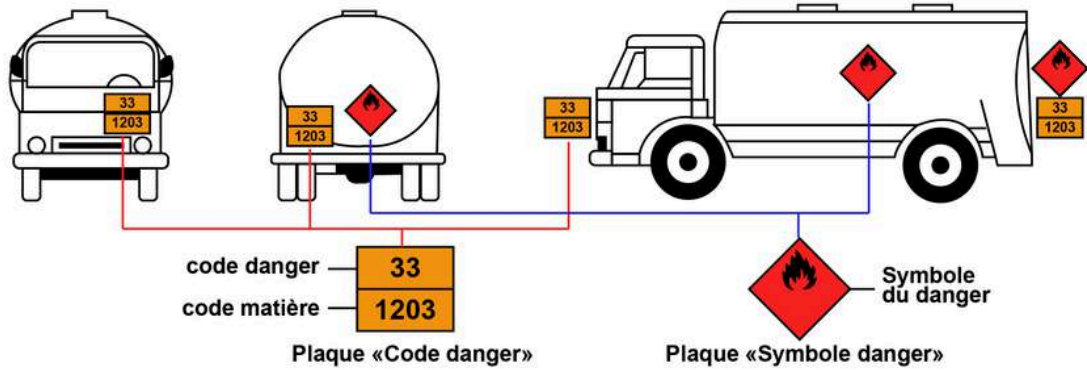




CONSIGNES

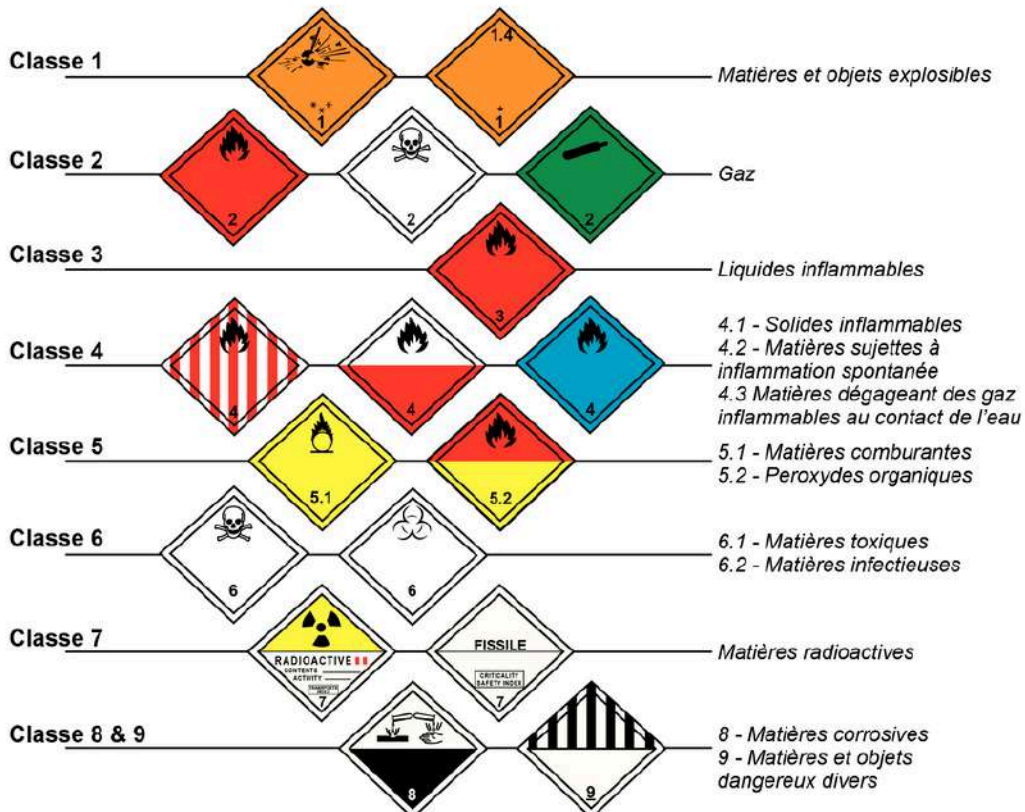
AVANT

Apprenez à identifier un convoi de matières dangereuses et à connaître les panneaux ainsi que les pictogrammes apposés sur les unités de transport.



Retenez et communiquez le code danger, le code matière et le symbole danger pour faciliter l'intervention des secours

SIGNALÉTIQUE APPLIQUÉE AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES





CONSIGNES

PENDANT

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Protégez-vous en vous éloignant de la zone de danger



Faites éloigner à au moins 100 m les personnes situées à proximité



Ne fumez pas



Donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112)

EN CAS DE FUITE DE PRODUIT



N'entrez pas en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer)



Quittez la zone impactée : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un nuage toxique



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Ne fumez pas et éteignez toute flamme



S'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie



Ne marchez pas dans la flaque

EN SAVOIR PLUS

Pour en apprendre plus sur le risque de Transport de Matières Dangereuses par route :
www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/reglementation-du-transport-marchandises-dangereuses-tmd
www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/transport-de-marchandises-dangereuses



CONSIGNES

PENDANT

SI VOUS HABITEZ PROCHE DE L'ACCIDENT



Restez à l'abri dans votre maison en fermant toutes les portes, les fenêtres et les volets



Coupez la ventilation mécanique de votre maison, calfeutrez les ventilations naturelles et portes ou fenêtres non étanches



Respectez les interdictions de circuler dans la zone impactée et les déviations



Pensez à préparer dans un sac quelques affaires de rechange, vos papiers et surtout vos médicaments



Tenez-vous prêt à évacuer en cas d'alerte de la commune (n'évacuez que sur la demande des autorités)



Écoutez la radio

APRÈS



Tenez-vous informé en contactant les services de l'État ou la mairie



Apportez une aide aux personnes vulnérables (voisins, personnes âgées ou à mobilité réduite)



A la fin de l'alerte, aérez votre habitation



Réintégrez votre logement si vous avez dû évacuer et que vous en êtes autorisé



Renseignez-vous auprès de la mairie pour savoir si les aliments de votre jardin peuvent être consommés



Consultez votre médecin si vous ne vous sentez pas bien

EN SAVOIR PLUS

Pour en apprendre plus sur le risque de Transport de Matières Dangereuses par route :
www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/reglementation-du-transport-marchandises-dangereuses-tmd
www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/transport-de-marchandises-dangereuses



RISQUES CLIMATIQUES GRAND FROID, CANICULE ET TEMPÊTE

RISQUE SUR LA COMMUNE

Il arrive que des phénomènes climatiques habituellement ordinaires prennent une tournure extrême, mettant ainsi en danger la sécurité des personnes. En raison de leur apparente banalité, certaines personnes adoptent des comportements imprudents ou inconscients qui peuvent s'avérer mortels : se promener en bord de mer par temps agité, tenter de traverser une zone inondée à pied ou en véhicule, ou encore conduire de manière téméraire. Ces phénomènes se réfèrent à des tempêtes, des vents violents, des chutes de neige, un grand froid, du verglas, de la grêle ou encore des épisodes de canicule.

HISTORIQUE

En juin 1999, la commune de Cussey-sur-l'Ognon a été frappée par une violente tempête, entraînant l'arrachage de plusieurs toitures.



MESURES GESTION DE RISQUE

La double carte de vigilance météorologique, élaborée par Météo-France et mise à jour au moins deux fois par jour (à 6h et 16h), indique le niveau de risque maximal pour la journée en cours et le lendemain à l'aide d'un code couleur. Le département du Doubs est ainsi classé en vert, jaune, orange ou rouge, selon les conditions météorologiques et le niveau de vigilance requis. La vigilance météorologique couvre plusieurs types de phénomènes : vent violent, orages, neige/verglas, canicule et grand froid. En cas d'activation d'un dispositif ORSEC spécifique (par exemple pour le grand froid ou la canicule), des mesures de protection particulières peuvent être mises en place pour assurer la sécurité des populations.



CONSIGNES

TEMPÊTE



Limitez vos déplacements et respectez les consignes des autorités



Réduisez votre vitesse sur route et autoroute



Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne



Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques



Abritez-vous



Tenez-vous éloigné des zones boisées



Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

GRAND FROID

AVANT



S'assurer du fonctionnement du chauffage



Prévoir de la nourriture pour au moins une semaine

PENDANT



Évitez les expositions prolongées au froid



Évitez les sorties le soir et la nuit



Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches, dont une imperméable



Couvrez-vous la tête et les mains



Ne prenez pas la voiture en cas de neige ou de verglas



Informez-vous de l'état des routes



CONSIGNES

CANICULE

AVANT



S'assurer d'avoir un stock d'eau en bouteille

PENDANT



Restez au frais chez vous ou dans un lieu rafraîchi



La journée, fermez volets, rideaux et fenêtres



Aérez la nuit



Mouillez-vous le corps régulièrement (brumisateurs, gant de toilette, douche, bain)



Buvez de l'eau sans attendre d'avoir soif



Mangez frais et équilibré



Évitez la consommation d'alcool



Privilégiez les activités douces



En cas de malaise, appelez le 15

EN SAVOIR PLUS

Tenez-vous informé sur les cartes de vigilances météo :
www.meteofrance.com



RISQUE SANITAIRE

DÉFINITION

Le risque sanitaire est la probabilité que des effets néfastes sur la santé apparaissent après l'exposition à une source de contamination. Il peut également être défini comme une menace pour la santé des populations humaines ou animales, pouvant entraîner une déstabilisation des pouvoirs publics en charge de la sécurité sanitaire.

LES CONTAMINANTS

Les contaminants, aussi appelés dangers, sont classés en **trois catégories** :

BIOLOGIQUES

Il s'agit d'agents pathogènes comme les champignons, les bactéries, les virus ou les parasites. On y associe également les vecteurs responsables de la transmission de ces agents pathogènes à l'homme et aux animaux, tels que les moustiques ou les rats.

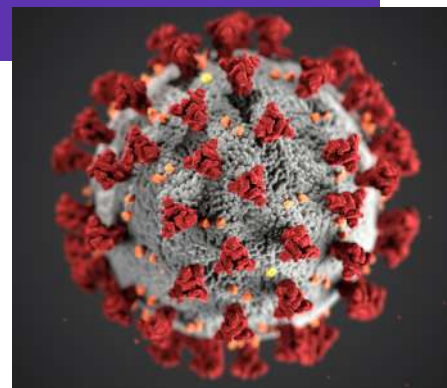
CHIMIQUES

Ils incluent notamment les métaux lourds, les hydrocarbures ou encore les dioxines.

PHYSIQUES

Parmi eux, on trouve les rayonnements ionisants, les rayons ultraviolets, les champs électromagnétiques, le bruit ainsi que les températures extrêmes.

Ces contaminants peuvent engendrer des conséquences graves sur la santé humaine, animale et végétale. Ils peuvent également perturber la chaîne alimentaire et le commerce des produits d'origine animale et végétale.





CONSIGNES



Limitez les contacts avec d'autres personnes et en particulier les personnes fragiles ou à risque de développer une forme grave



Faites-vous tester et/ou consulter votre médecin traitant pour préciser le diagnostic



Portez un masque adapté



Restez à 1,5 m de toute personne



Désinfectez-vous les mains avec du gel hydroalcoolique



Couvrez le nez et la bouche avec un mouchoir à usage unique, lors de toux, éternuement, écoulement, mouchage



Contenez les sécrétions respiratoires dans un mouchoir



Jetez immédiatement les mouchoirs après usage



En l'absence de mouchoir, tousssez ou éternuez au niveau du coude plutôt que dans les mains



Réalisez une hygiène des mains après contact avec des sécrétions respiratoires ou des objets contaminés



Ne touchez pas les muqueuses (yeux, nez) avec des mains contaminées



Consultez un médecin dès l'apparition des premiers symptômes



En cas de diagnostic avéré de maladie, informez les personnes qui auraient pu être contaminées lorsque vous étiez contagieux

EN SAVOIR PLUS

Apprenez en plus sur le risque sanitaire de différente nature :
www.info.gouv.fr/risques



TERRORISME

DÉFINITION

Le terrorisme désigne un ensemble d'actes violents, tels que des attentats ou des prises d'otages, commis par une organisation dans le but de créer un climat d'insécurité. Ces actions visent à exercer un chantage sur un gouvernement, à manifester une haine envers une communauté, un pays ou un système, ou encore à promouvoir des objectifs politiques, religieux ou idéologiques par la terreur.

VIGIPIRATE

Le plan Vigipirate est le dispositif gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection contre les menaces terroristes. Placé sous l'autorité du Premier ministre, il s'inscrit dans l'action du gouvernement en matière de sécurité nationale.

OBJECTIFS

Ce plan vise deux objectifs principaux :

Renforcer la culture de vigilance et de sécurité au sein de la société afin de prévenir ou détecter, le plus tôt possible, toute menace d'acte terroriste.

Assurer une protection permanente des citoyens, du territoire et des intérêts de la France face à la menace terroriste.

LES 3 NIVEAUX D'ALERTE



Niveau "Vigilance"
Niveau permanent. Il permet de prévenir un acte terroriste en renforçant la surveillance.



Niveau "Sécurité renforcée – Risque attentat"
Activé en cas de menace élevée. Il implique des contrôles renforcés et des mesures visibles (militaires, filtrages...).



Niveau "Urgence attentat"
Déclenché en cas d'attentat ou de menace imminente. Il permet une mobilisation exceptionnelle des forces de sécurité.



CONSIGNES

S'ÉCHAPPER : ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ? SI OUI :



Ne déclenchez pas l'alarme incendie



Laissez toutes vos affaires sur place



Ne vous exposez pas (courbez-vous)



Prenez la sortie la moins exposée



Utilisez un itinéraire connu



Aidez les autres personnes à s'échapper



Prévenez/alertez les personnes



Évitez les mouvements de panique



Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours

SI NON. ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ VOUS.



Enfermez-vous et barricadez-vous



Éloignez-vous de la fenêtre



Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes



Rassurez vos collègues



Restez le plus silencieux et discret possible

EN SAVOIR PLUS

Apprenez en plus sur le plan vigipirate :
www.info.gouv.fr/risques/le-plan-vigipirate



CONSIGNES

UNE FOIS **CACHÉ ET EN SÉCURITÉ** : APPELEZ LES SECOURS



Restez calme, ne raccrochez pas et expliquez posément ce qu'il se passe.

QUI ÊTES-VOUS ?

- Où ? : J'appelle de (adresse)
- Qui ? : Je suis (nom)
- Mon numéro de téléphone est ... (donnez votre numéro pour pouvoir être rappelé)

POURQUOI APPELEZ-VOUS ?

- J'appelle pour une explosion/fusillade/attaque à l'arme blanche/autre
- Il y a des personnes blessés : oui/non
 - Combien ?
 - Sont-elles coincées ?
- Il y a des personnes cachées : oui/non
 - Combien ?
 - Sont-elles coincées ?
- Autre problème ?

PROFIL DES AGRESSEURS

- Combien ? : Il y a ... assaillants
- Où ? : Il se trouvent ...
- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?

SI SE CACHER EST IMPOSSIBLE ET VOTRE VIE EST EN DANGER : **RÉSISTER**



Tentez de neutraliser l'agresseur à plusieurs



Distrayez l'adversaire (criez)



Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant bras).

EN SAVOIR PLUS

Apprenez en plus sur le plan vigipirate :

www.info.gouv.fr/risques/le-plan-vigipirate



RISQUES DOMESTIQUES

Les risques domestiques, tels que l'**intoxication au monoxyde de carbone**, à la **fumée** ou les accidents causés par une mauvaise utilisation des **barbecues**, constituent des menaces récurrentes dans la vie quotidienne. Ces dangers, souvent sous-estimés, peuvent mettre en danger la sécurité des personnes, en plus de causer des dégâts sur les biens et l'environnement.

LES RISQUES

INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz imperceptible qui peut s'accumuler rapidement dans l'air et provoquer des intoxications. Il est produit lors d'une combustion incomplète de matières telles que le bois, le charbon, le butane, l'essence, le fuel, le gaz naturel, le pétrole ou le propane.

INTOXICATION A LA FUMÉE

Lors d'un incendie, l'inhalation de fumées toxiques constitue l'un des principaux risques pour la vie humaine, souvent avant même l'exposition directe aux flammes. Ces fumées contiennent un mélange complexe de gaz et de particules, dont certains sont hautement toxiques. Leur inhalation peut rapidement entraîner une perte de conscience, voire la mort, en empêchant l'oxygène d'atteindre correctement les organes et en perturbant le fonctionnement du cerveau.

ACCIDENT DE BARBECUE

Des braises mal maîtrisées ou un allumage trop brusque du barbecue peuvent provoquer des brûlures ou des départs de feu.





INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone (CO) est un **gaz incolore, inodore et très toxique**. Invisible et indétectable sans équipement, il peut provoquer des intoxications graves, pouvant aller jusqu'à la mort, en particulier dans les lieux mal ventilés ou en cas de mauvais fonctionnement d'appareils tels qu'une cuisinière, un chauffage d'appoint, une chaudière, un chauffe-eau ou un poêle.

POUR SE PROTÉGER FACE AU CO

AVANT



Faites vérifier, avant chaque hiver, vos appareils de chauffage par un professionnel



N'utilisez pas les appareils prévus pour l'extérieur (chauffage de terrasse, barbecue, groupe électrogène) dans le logement



Si vous utilisez un poêle à bois, n'utilisez pas de bois peint, verni ou traité



Ne laissez pas votre moteur de voiture allumé dans le garage



Utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération



Ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.)



Aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

PENDANT



Ouvrez les fenêtres et les portes



Arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson



Sortez de chez vous

EN SAVOIR PLUS

Pour en apprendre plus sur l'intoxication au monoxyde de carbone :

www.sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone



INTOXICATION À LA FUMÉE

Sachant que 80% des décès sont dus à l'intoxication par la fumée, les détecteurs de fumée représentent des outils permettant de réagir plus rapidement en cas de fumée.

COMMENT PLACER VOS DÉTECTEURS DE FUMÉE ?

- Fixés au plafond
- À distance des sources de lumière
- À au moins un mètre des portes
- À au moins 30 cm des angles de murs
- Déconseillé dans la salle de bain et la cuisine (trop de risques de fausses alertes)
- Placez au moins un détecteur par étage
- Ne recouvrez jamais vos détecteurs de fumée d'une couche de peinture et n'obtenez jamais leurs ouvertures
- Prévoyez que vous, et votre famille, puissiez évacuer le bâtiment rapidement et facilement. Pour cela, convenez à l'avance d'un plan d'évacuation avec votre famille

COMMENT MINIMISER LES RISQUES ?

- ✓ **VEILLEZ À UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE SAINTE**
Les branchements de blocs multiprises en cascade peuvent provoquer une surcharge électrique et entraîner un incendie.
- ✓ **ENTRETIENEZ VOS INSTALLATIONS**
Les installations de gaz, chauffages électrique, ainsi que les conduits de cheminée doivent être entretenus régulièrement.
- ✓ **SURVEILLEZ VOS APPAREILS ÉLECTRIQUES**
Attention aux lampadaire halogènes, appareils chauffants allumés en permanence. Évitez de faire fonctionner vos appareils électroménagers en votre absence.
- ✓ **TESTEZ VOS DÉTECTEURS DE FUMÉE CHAQUE MOIS**
Les détecteurs de fumée doivent être testés chaque mois, afin de s'assurer de leur fonctionnement.
- ✓ **SURVEILLEZ LA CUISINE**
Ne laissez pas d'aliments sur le feu sans surveillance. Éteignez vos appareils après utilisation
- ✓ **NE STOCKEZ PAS DE PRODUITS DANGEREUX**
N'entreposez pas de produits inflammables près de sources de chaleur. Les parties communes des immeubles doivent être libres de tout dépôt pour faciliter l'évacuation en cas d'incendie et ne pas alimenter le feu.
- ✓ **PROTÉGEZ VOS ENFANTS**
Rangez allumettes et briquets. Sensibilisez vos enfants aux dangers et réflexes à adopter.
- ✓ **ÉTEIGNEZ LES FLAMMES POUR LA NUIT**
Éteignez avec soin bougies et cigarettes. Réduisez le feu de votre cheminée et installez un pare-feu

EN CAS D'URCENCE



Appelez les sapeurs pompiers en composant le 18 ou le 112

SI VOUS ÊTES DANS UNE PIÈCE ENFUMÉE



Mettez un mouchoir devant le nez et baissez-vous. L'air frais se trouve près du sol.

SI L'INCENDIE SE DÉCLARE CHEZ VOUS ET QUE VOUS NE POUVEZ PAS L'ÉTEINDRE IMMÉDIATEMENT



Évacuez les lieux



Fermez la porte de la pièce en feu et celle de votre logement, cela retardera la propagation du feu et des fumées



Sortez par l'issue la plus proche.



ACCIDENT DE BARBECUE

Avec l'arrivée des beaux jours débute la saison des barbecues, moments de convivialité prisés. Toutefois, une mauvaise utilisation de ces appareils peut entraîner des accidents graves. Chaque année en France, près de 200 brûlures sévères sont recensées à la suite d'un usage inapproprié du barbecue.

POUR ÉVITER UNE BRÛLURE OU UN RISQUE D'INCENDIE, DE BONS RÉFLEXES PEUVENT FACILEMENT ÊTRE ADOPTÉS :



En cas de sécheresse, ne pas allumer de barbecue



Placez le barbecue à l'extérieur, sur une surface stable, plane et à l'abri du vent



Éloignez-le des arbres, arbustes, meubles de jardin, parasols et autres objets inflammables dans un rayon de 1,5 à 3 mètres



Tenez les enfants et les animaux domestiques à distance



Utilisez uniquement des allume-feux adaptés (bloc, pâte ou gel) et évitez les produits inflammables tels que l'essence, le méthanol ou l'alcool à brûler



Portez des vêtements non inflammables et ajustés (évitez le nylon ou les vêtements amples)



Utilisez des ustensiles à long manche pour manipuler les aliments et portez des gants de cuisine résistants à la chaleur



Évitez de boire de l'alcool si vous êtes responsable du barbecue



Prévoir un seau d'eau et un extincteur à proximité



Attendez que le barbecue soit complètement refroidi avant de le déplacer ou de nettoyer la grille



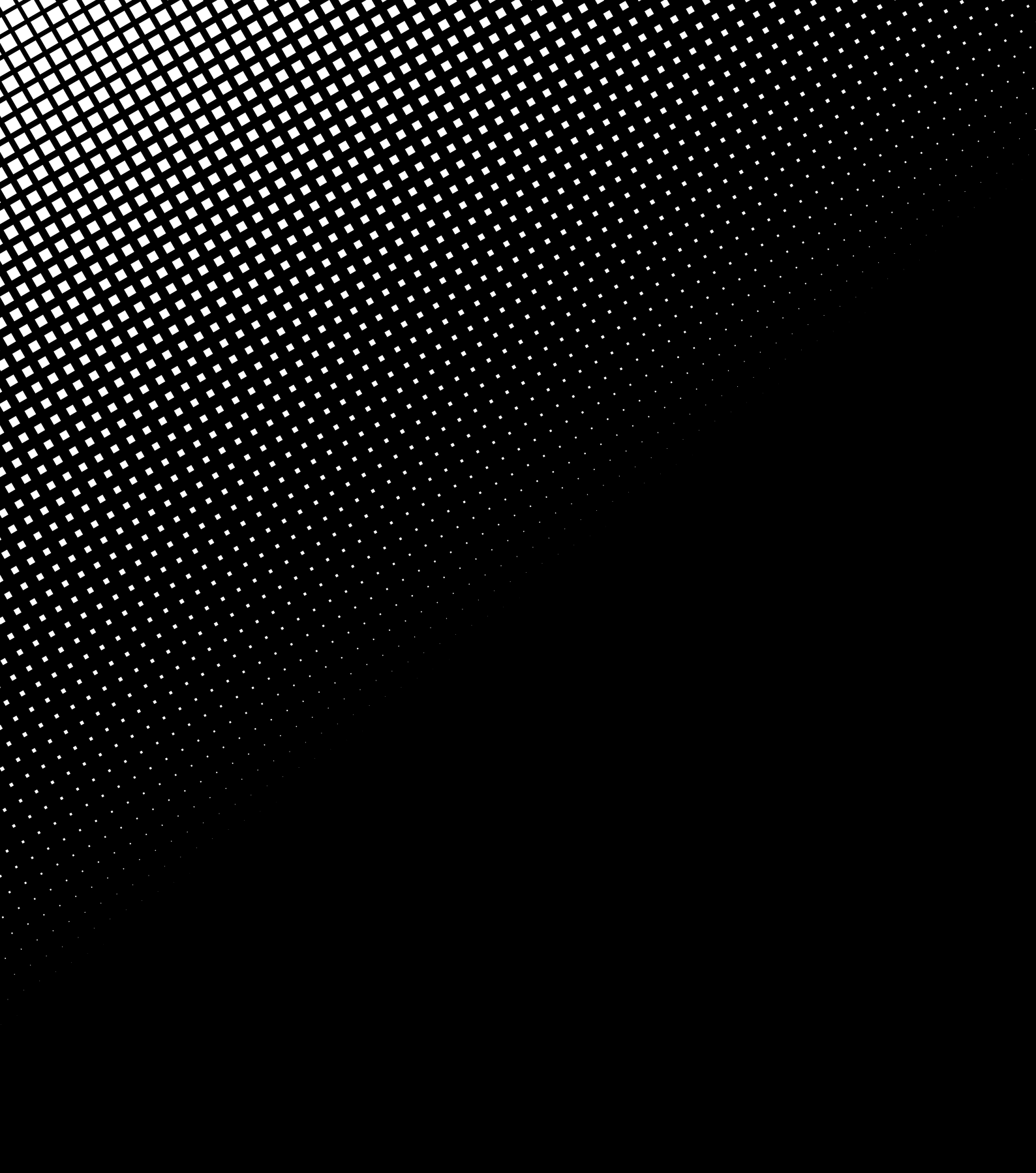
Si vous utilisez un barbecue au gaz ou électrique, fermez le robinet ou débranchez l'appareil après usage



Ne pas le ranger dans le chalet de jardin

EN SAVOIR PLUS

Pour en apprendre plus sur les intoxications à la fumée et les accidents de barbecue :
www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/DGALN_CITIZENbrochure_incendie_web-1_0.pdf
www.vousparmacif.macif.fr/accident-barbecue-eviter



Document réalisé par

